

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

05/10/2018

N° E18000178 /86

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 24/09/2018, la lettre par laquelle le Préfet des Deux-Sèvres demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Pascal OLU, domicilié l'Etang, CHERVEUX (79410), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée cidessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée au préfet des Deux-Sèvres et à Monsieur Pascal OLU.

Fait à Poitiers, le 05/10/2018

Le Président,

signé

François LAMONTAGNE

POUR EXPÉDITION CONFORME Le Greffier en Chef,

R. CORMIER

-1-0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 08/10/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

15, rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX

Téléphone: 05.49.60.79.19 Télécopie: 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00 E18000178 / 86

Monsieur Pascal OLU L'Etang 79410 CHERVEUX

<u>Dossier n°</u>: E18000178 / 86 (à rappeler dans toutes correspondances) COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

<u>Objet</u>: la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article R. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

R. CORMIER



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture Service de la Coordination et du Soutien Interministériels

Pôle de l'Environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ARRÊTÉ

portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest relative à une modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE

> Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V;

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'Environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 7 mars 2018 et complétée le 3 août 2018 par Carrières et Matériaux du Grand Ouest relative à une modification des conditions d'exploitation d'une carrière exploitée au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE ;

VU les pièces jointes à la demande susvisée;

VU la décision du 5 octobre 2018 du président du tribunal administratif de POITIERS portant désignation du commissaire enquêteur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE:

ARTICLE 1:

Il sera procédé sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest, relative la modification des conditions d'exploitations de la carrière exploitée à La Peyratte.

ARTICLE 2:

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 15 jours consécutifs, soit du 6 novembre au 20 novembre 2018 inclus, en mairie de LA PEYRATTE.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : <u>pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr</u>, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« carrière de La Peyratte- CMGO»).

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications — annonces et avis — enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 3:

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

ARTICLE 4:

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Pascal OLU, retraité des assurances en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5:

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, au sein de la mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 20 novembre 2018 de 09h00 à 12h00

ARTICLE 6:

Un avis sera inséré par les soins du Préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux « Le Courrier de l'Ouest » et « La Nouvelle République » (éditions des Deux-Sèvres) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairie de LA PEYRATTE, commune d'implantation du projet, ainsi qu'en mairie de PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 3 Km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet de la Préfecture, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : (http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications — annonces et avis — enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

ARTICLE 7:

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la Préfecture des Deux-Sèvres les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en la mairie de LA PEYRATTE, accompagnés du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de LA PEYRATTE, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture et mis à la disposition du public pendant un an (http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques-enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

ARTICLE 8:

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 9:

Des informations pourront être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10159, La Peyratte, 79204 PARTHENAY Cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – pendant les heures d'ouverture au public, de 9h00 à 16h45.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 10:

Les conseils municipaux de LA PEYRATTE, PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE, ainsi que le conseil départemental des Deux-Sèvres et la communauté de communes Parthenay-Gâtine seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11:

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12:

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, les maires de LA PEYRATTE, PARTHENAY, LHOUMOIS et GOURGE ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 12 octobre 2018

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Didier DORÉ

9⁶



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels Pôle Environnement Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE Tél. : 05.49.08.69.54 Adresse mail :gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 12 octobre 2018

Monsieur,

Le président du tribunal administratif vous a nommé commissaire enquêteur afin de procéder à une enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation environnementale, présenté par Carrières et Matériaux du Grand Ouest, relatif à la demande de modification des conditions d'exploitation au sein de la carrière exploitée au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de La Peyratte.

Je vous adresse, sous ce pli, une copie de l'arrêté préfectoral fixant les modalités de l'enquête, ainsi que le dossier papier et une version CDROM.

J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient à l'issue de l'enquête d'une part d'établir un rapport comportant les éléments prévus à l'article R123-19 du code de l'environnement et d'autre part de consigner, dans un document séparé, vos conclusions motivées. Vous m'adresserez ces documents accompagnés de l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de LA PEYRATTE ainsi que du registre et des pièces annexées.

Simultanément, je vous demande de bien vouloir adresser copie de votre rapport et de vos conclusions au président du tribunal administratif.

Par ailleurs, je vous précise que conformément à l'article R123-25 du code de l'environnement, c'est le tribunal administratif de Poitiers qui fixera le montant de l'indemnité à la charge du pétitionnaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture

Didier DORÉ

M. Pascal OLU L'Etang 79410 CHERVEUX



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'Environnement
Dossier suivi par Gaëlle DEMPURE
Tél: 05.49.08.69.54

Courriel: gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 12 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le maire de La Peyratte

Objet : Installations classées pour la Protection de l'environnement – enquête publique relative à la demande d'autorisation de Carrières et Matériaux du Grand Ouest

P.J.: 1 dossier

1 copie d'arrêté d'ouverture d'enquête publique

1 avis d'affichage

1 modèle de certificat d'affichage

1 registre d'enquête

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une copie de mon arrêté prescrivant une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs à compter du 6 novembre 2018, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par présentée par Carrières et Matériaux du Grand Ouest, relative à la demande de modification des conditions d'exploitation au sein de la carrière exploitée sur le territoire de votre commune ainsi que le dossier concernant cette demande.

J'appelle particulièrement votre attention sur les points suivants de l'arrêté d'enquête publique :

- l'enquête doit faire l'objet d'un avis au public ci-joint, affiché le plus rapidement possible et en tout état de cause au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 22 octobre 2018, et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie, et dans les lieux d'affichage habituels. Vous voudrez bien veiller à ce que cet affichage soit effectué en temps opportun;
- votre conseil municipal doit être appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation <u>dès</u> <u>l'ouverture de l'enquête</u>. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête;

— le certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique établi après clôture de l'enquête (modèle ci-annexé) et la délibération comportant l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation seront adressés à la Préfecture, Service de la Coordination et du Soutien Interministériel — Pôle Environnement.

Le Préfet,
Pour le préfet et par défégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Didier DORÉ

CONFIRMER la présence de l'ensemble des pièces énumérées ci-après, à l'adresse suivante :pref-icpe@deux-sevres.gouv.fr

Demande d'autorisation environnementale présentée par la CMGO relative à une demande de modification des conditions d'exploitation d'une carrière située à LA PEYRATTE

LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- tableau de réponse aux insuffisances relevées
- annexes pour arrêté préfectoral
- tome 1 : note de présentation non technique
- tome 2 : documents administratifs et mémoire technique
- tome 3 : notice d'incidences
- tome 4 : étude de dangers
- étude hydrogéologique des incidences sur les eaux souterraines et superficielles
- étude de la stabilité des fronts de taille et des verses
- annexe 5 plan d'ensemble
- 2 CDROM du dossier
- avis des services recueillis lors de la phase d'examen (2 avis)

e Wa

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

15, rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX Téléphone : 05.49.60.79.19 Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E18000178 / 86

Monsieur Pascal OLU L'Etang 79410 CHERVEUX

<u>Dossier n°</u>: E18000178 / 86 (à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : la modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieudit "Le Pont" sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE

Je soussigné, Monsieur Pascal OLU, demeurant L'Etang, CHERVEUX (79410), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

e 11.10/20

Signature

Article R. 123-4 modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4

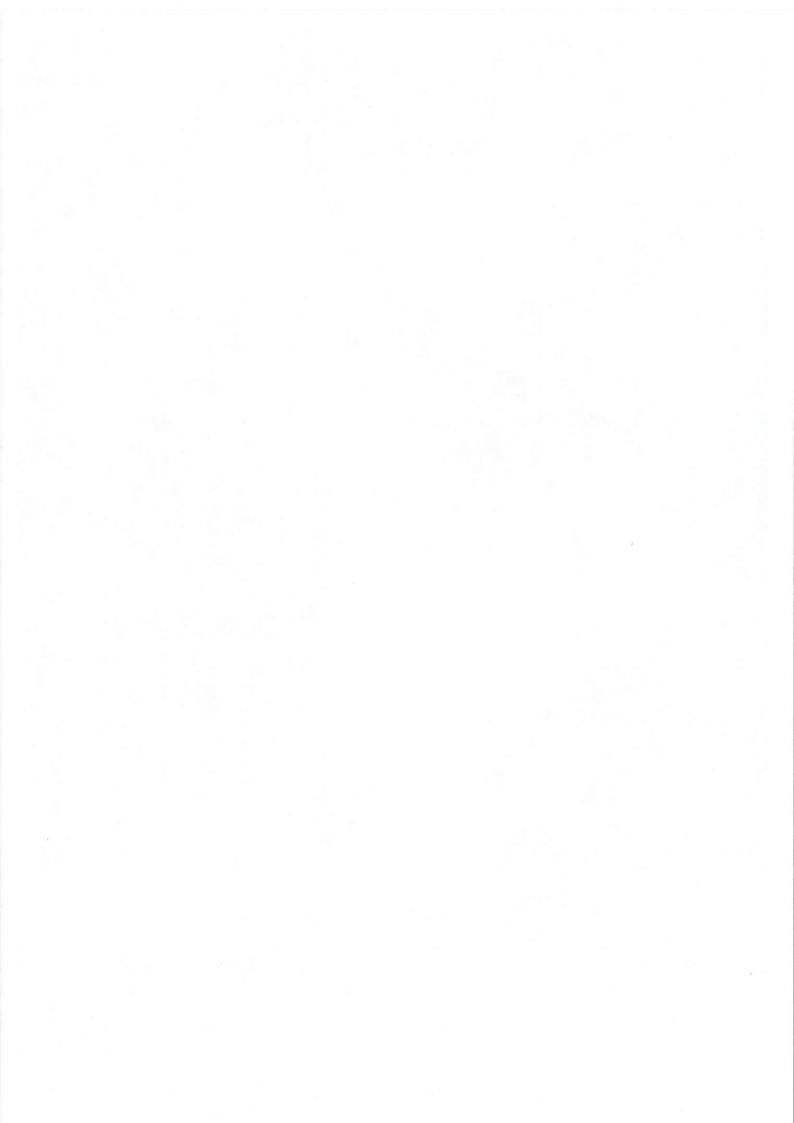
Ne peuvent être désignés comme commissaire enquêteur ou membre d'une commission d'enquête les personnes intéressées au projet, plan ou programme soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent ou ont exercées depuis moins de cinq ans, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle du projet, plan ou programme soumis à enquête, ou au sein d'associations ou organismes directement concernés par cette opération.

Avant sa désignation, chaque commissaire enquêteur ou membre d'une commission d'enquête indique au président du tribunal administratif les activités exercées au titre de ses fonctions précédentes ou en cours qui pourraient être jugées incompatibles avec les fonctions de commissaire enquêteur en application de l'article L. 123-5, et signe une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a pas d'intérêt personnel au projet, plan ou programme.

Le manquement à cette règle constitue un motif de radiation de la liste d'aptitude de commissaire enquêteur.







PREFECTURE DES DEUX-SEVRES





Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du livre I du livre I et le titre I du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de LA PEYRATTE – CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Pascal OLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 20 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture — Service de la Coordination et du Soutien Interministériels — Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- 05.49.08.69.54 – et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 159, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications — annonces et avis — enquêtes publiques- enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portant sur la demande d'autorisation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de LA PEYRATTE, installation qui relève des dispositions du chapitre III du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de LA PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA PEYRATTE, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Carrière de LA PEYRATTE – CMGO »), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Pascal OLU, agent d'assurances en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 20 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement- 05.49.08.69.54 – et en mairie de LA PEYRATTE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10 159, La Peyratte, 79 204 PARTHENAY Cedex.

Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications — annonces et avis — enquêtes publiques- enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisations »).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de La Veyratte

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de du l'espatte certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

Cavorières et Materiaux du Grand Ouest relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la cavoriere a été affiché du 18/10/2018 au

A La Peyratte, le 20 novembre 2018

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

(cachet de la mairie)

ceréimis et professions

SANTÉ SOCIAL

Le Service de Santé au Travail des Deux-Sèvres



MEDECIN DU TRAVAIL

COLLABORATEUR MEDECIN

RECRUTE H/F
Sur St-Mairent-l'École
(30 min de Politiers
et de Niort)

et de Niort)

et de Niort)

et de Niort)

Adressez votre candidature à : \$1\$T des Deux Sèvres - P. BEAUCHAMP- B.P. 70192 - 79006 NIORT cedex - Tél. 05 49 76 60 05 p.beauchamp@sist79.org

www.sist79.org

Projet rénovation, construction, garantie décennale, muret, enduit, terrasse, déco, immitation pierre, maçonnerie, ancienne et neuve, Cesu

Peintre intérieur/extérieur, poseur revêtements, 25 ans d'expérience, cherche travail chez particuliers et industriels, Déclaration Urssaf. 06.70.73.84.09.

Auxiliaire de vie

Aíde à domicile expérimentée auprès de personnes âgées cherche heures de travail, Nlort et sur 15 km, Cesu ac-cepté. -06.32.87.18.71

Femme avec expérience re-cherche ménage, repassage, vitres, sur Niort et environs. Cesu. 06.41.43.60.69

Dame cherche ménage, repassage, mercredi, jeudi, rayon La Crèche 10 km. Cesu. 07.77.30.48.27 ou 05.49.04.77.57 HR

Entretien Espaces verts Homme sérieux référencé

propose services espaces verts, petits bricolages, petit demenagement, rayon 20 km Pompaire. Etudie toutes propositions, palement CESU. Tel.07.83.79.83.90.

Paysagiste effectue taille, élagage, abattage, débroussaillage, crèation gazon, plantation, secteur Niort et ses environs; Cesu accepté. Olivier Moinard, 06.77.73.24.88.

Bruno propose services toute l'année pour travaux jardi-nage: élagage, tonte pelouse, debroussallage, taille haies, petits bricolages, Karcher. CESU. 06.63.68.55.74

CESU. 06.63.68.55.74

Tallle fruitiers/haies, tonte mulching, ramassage tous produits, labour motoculteur, scarificateur, lavage karcher façade, toiture avec anti-mousse, désherbage put-vérisateur, rayon 30 km Niort. Cesu. 06.78.13.35.11

Prestation de service

Puisatier + 30 ans d'ox-pérlence effectue net-toyage, curiage puits, déblaie-ment, descente au fond du puits, + débit, diamètre 0.80 et +, toutes profondeurs, for-fait déplacement compris, RM 38050727700024. Tét. 06.85.11.85.90

Propose travaux en tout genre, si dégât des eaux,

rénovation, gros oeuvres, pe-tits et moyens, travaux bâti-ment, Cesu -06.69.08.97.33

Homme recherche travaux peinture, papier peint, rava-

Emploi de maison Gardiennage

et neuve, -06.69.08.97.33

MÉTIERS DE L'AUTOMORII F Métiers du BTP

Mécanique

Châtellerault(86) recherche h/f mécanicien VL, si possi-ble permis poids lourds, auto-nome,bon salaire. Tél. 06.80.70.55.21

SERVICE À LA PERSONNE

Service à la personne

Cherche dame de compagnie. non fumeuse, avec permis, non fumeuse, avec permis, maxi 65 ans, vie confort pro-priété dépt 18, poste stable. Cesu. 02.48.26.79.42 HR ou 02.36.24.51.51 HR.

02.36.24.51.51 MR

Recherche couple jeunes retraités, en CDI, pour propriété Sologne, proche Romorantin, comprenant 1 logoment indépendant 4 plèces. Entretien de liabilation, entretien des espaces extérieurs. Comnissance de lâgriculture, matériel agricole et de la chasse. Salaire temps partiel 40 à 50 heures/mois. Références demandées. Envoyer proposition à ser mage@wanadoo.fr

Gardiennage

Cherche garde-chasse, gar-dien, pour propriété chasse, proche Tours, organisation des chasses, travaux agrico-les, soins des animaux, coupe les, soins des animaux, coupe de bols, travaux forestiers, maison de fonction, expé-rience souhaitée, Ecrire NR Communication, réf: 1591133, BP 81255, 37012. Tours Cedex 1.

Sologne 41, cherche couple seniors disponible immédia-tement pour gardiennage propriété. Monsieur gardien, jardinier, entretien matériels jardinfer, entretien matériels et bătiments, bon bricoleur. Madame employée maison, bonne cuisinfère, dynamique. Permis de conduire, réwunérés Cesu + logement. Expérience et références exigées contrôlées. Adresser CV + photo : mb.con tact41@gmail.com ou 01.78.53.81.65

DEMANDE D'EMPLOI

Distribution Commerce

Homme avec CAP recherche place de boucher, préparation et vente, en supermarché, Niort et environs. 06.31.65.93.19

Transport Logistique

Homme recherche place de chauffeur, permis PL/SPL.

entreprise, artisanat, commerce

PROPOSITIONS COMMERCIALES Capitaux

Associations

Dame diplômée, expérience, recherche associé(e) pour création agence immobilière en nom propre, pas franchi-sée. marye1108@hotmail.fr

Recherche investisseurs en immobilier, disposant capi-taux, désfreux achat maison locative, loyer 750 euros. 06.76.37.44.16

Demande de financement in-térêts 10 %, particulier fonc-tionnaire avec garanties re-cherche prêt avec particulier 4 000 euros remboursable sur 3 ans. Pas sérieux s'abstenir. 09.81.15.19.18

Vie de sociétés

Suivant acte SSP du 18 octobre 2018 constitution de la SASU :

SOIREE ANIMATION
Capital scotal: 500 euros.
Siège social: 270 illes route de Parthenay 79160 COULONGES sur l'Autize
Objet: Organisateur de spectacle et de jeux traditionnel
Président: Mme FRIAS SABINE demaurant 27 Bis route de Parthenay 79160
COULONGES sur l'Autize.
Durée de la sociatió : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de
NIORT (en cours d'immatriculation)

Sulvant acts SSP DU.18 ectobre 2018; LA SASU LA FAVORITE est transformée en SAS LA FAVORITE par la cession de 400 actions au profit de Madame Mounta MOULTI qui dovient associée à effet de cette date; par le greffe du tribunal de commerce de MIOLTI.

Divers

La Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versallères, CS 93503 44055 Nantes codar 1, curatifice de la succession de M. MAS-SOU de BOUNDET Méritel décède le 28/11/2015 à Niort (79) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 04480197/2016.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centro Presse et autres presses habilitées :

Remail: a of@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 10 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

NHONCES LÉGALES.

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

et heures sulvants: - Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00 - Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

jours et heures auvants:

- Mardi 6 novembre 2018 de 09h00 à 12h00

- Marcredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 12h00

- Marcredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 12h00

- Marcredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 12h00

- Perdant loute la durée de l'enquête, loute porsonne intéressée pourra prendre connaissance du dosseir sous formal papier ou dematérialsé à la Préfecture - Service de la Coordination et du Soutien Interministérées - Pôle Environnement- pendant les heures d'ouverture au pubtic (69 8100 à 16h85).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, othenir communication du sossier d'anquéte publique auphrès de la Préfecture, de la publication de Tarrété d'ouverture de forquéte ou pendant la durée de cels-ci.

Al tissue du délai prévia 1 article 7 de fartoité préfectoral susvisé, le respont et les occurs de la prévia de la compart de la date de la côlure de l'entre des Deux-Sèvres.

- La décisión d'autoristation d'envolure au trite des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assorte de prescriptions ou la décision de refus sera prisse par rafété du prédet des Deux-Sèvres.

- Des informations pourront égaloment être demandées auprès de Camières et Matériaux du Grand Quest, Ber 10 (15), la Peyratto, 72 de PARTHÉRANY cédex.

- Lo dessier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissales enquêtes enquêtes esterni publice sur la s'ên internet de la Prédecture : http:// www.deux.sèvres.gouvir (rubriques « publications » annoncés et avis - enquêtes publiques en quêtes d'autorisabons»).

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort

SEMIE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marchés quadriennaux de prestation de maintenance sur le patrimoine de la SEMIE - Commune de Niort (79)

La Société d'Economie Mixte immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE), représentée par son Président Directeur Général, Luc Delagarde, informe les entrepreneurs qu'elle lance un appel d'offres pour des prestations de maintenance.

Identification de l'organisme qui passe le marché : SEMIE, 10, rue Victor-Schœlcher, 79000 Niort, tél. 05.49.06.84.71.

Mode de passation : l'appel d'offres est une procédure adaptée conformément à l'ordonnarice n° 2015-899 du 23/07/2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 à l'attention des entrepreneurs.

Objet du marché : passation de marchés de prestations de main-

Copie do marché : passaion de marches de prestations de mantenuros.

Forme du marché : prestation divisée en lots avec possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lot n° 9: MAINTENANCE DES BALLONS ECS SOLAIRES, VMC, CHAUDIERES INDIVIDUELLES ET CHAUFFERIES COLLECTIVES GAZ

Lot n° 10: MAINTENANCE INSTALLATIONS

PHOTOVICTAIQUES

PHOTOVICTAIQUES

LOT n° 12: MAINTENANCE DES PARCES VERTUS

Lot n° 12: MAINTENANCE DES PARCES VERTUS

Lot n° 13: MAINTENANCE EN TRACES DE DESENFUMAGE ET EXTINCTEURS

Lot n° 14: MAINTENANCE CENTRALE DE DÉSENFUMAGE ET EXTINCTEURS

Lot n° 15: MAINTENANCE CENTRALE DE DÉSENFUMAGE ET ESTINCTEURS

Lot n° 16: DÉSINFECTION VIDES ORDURES, NETTOYAGE DES SYSTÉMES DE RELEVAGE, DÉBOUCHAGE DE CANALISATIONS

Nature du marché : services.

Nature du marché : services

Type de marché : catégorie de service n° 1 – Service d'entretien et de réparation

Dossler d'appel d'offres : le dossier peut être retiré sur le site http://www.achatoublic.com

Critères de sélection : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur

pondération : Valeur technique de l'offre : 60 % (20% : organisation, moyen technique et humain) (20% : relation client, méthodologie et quali-té de service) (20% : pertinence et qualité des produits proposés). Prix des prestations : 40 %.

Date limite de réception des offres : les offres devront être remises par voie dématérialisée sur le site ci-dessus indiqué avant le 28 novembre 2018 avant 16 houres.

Autres renseignements : les offres devront être conformes au rè-glement de la consultation. La SEMIE se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Renseignements TINE, Directeur 05.49.06.84.71. nents complémentaires : auprès de M. TCHERNIA-teur technique, n.tcherniatine@semie-niort.fr ou au

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de récoption des offres.

Durée du marché : un (1) an renouvelable trois (3) fois

Procédure de recours : tribunal d'instance de Niort, SIS ESPACE THEMIS, 18, rue Marcel-Paul, BP 8820, 79028 Niort Cedox 9, tél. 05.49.05.45.50.

Date d'envoi à la publication du présent avis : le 18 octobre 2018

Hir-legales com and the same

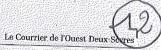
NR-légales simplifie vos démarches !

- PUBLICATION D'ANNONCES LÉGALES SIMPLE, SECURISÉE ET AU MEILLEUR PRIX
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
 - ATTESTATION DE PUBLICATION POUR LE GREFFE IMMÉDIATE

Simple & rapide!

PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ





LÉGALES CARNET DU JOU

courrierdelouest.fr/obseque

Accèdez à nos services en ligne : offrande de fleur messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : 0 810 060 180 (0.06€/mn + prix d'un app Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour*

dans les Deux-Sèvres

Argentonnay (Argenton les Vallées) M. Bernard GUILLON

Bressuire Mme Renée MÉNARD

Bressuire (Saint-Porchaire) M. Guy BELLIVIER

La Chapelle-Thireuil Mme Marie SICOT Louzy M. Xavier CHALON 5aint-Maixent-l'École M. Michel DUPUIS Saint-Varent M. Sébastien THINON

dans les autres départements

Saint-Sulpice-les-Feuilles M. Michel GEAY

(°) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui* dans les Deux-Sèvres

- Faye-l'Abbesse
- 14 h 30 : Mme Marie-Joseph VAZON, en l'église. PF Azur
- 15 h 00 : M. Patrice BARATON, en l'église. PF Gagnaire
- Moncoutant
- 15 h 00 : M. Gilbert TOUCHARD, en l?église. PF Billaud
- Parthenay
- 15 h 00 : M. Gérard BOUTET, au clmetlère. La Malson des Obsèques

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

AMS DIOUSEONES

LA CHAPELLE-THIREUIL

BRESSUIRE (SAINT-PORCHAIRE) MAUZÉ-THOUARSAIS

Lucette Bellivier, son épouse; Béatrice et Charles Rousseau, sa fille et son gendre; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, Christian Lalague, son beau-frère, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Guy BELLIVIER

wionsteur duy BELLIVIER
survenu à l'âge de 83 ans.
La cétémonie religieuse sera
célébrée mercredi 24 octobre
2018, à 14 h 30, en l'église SaintPorchaire, suivie de l'inhumation
au cimetière de Saint-Porchaire.
M. Bellivier repose au funérarium
La Maison, des Chéduige AER M. Bellivier repose au funerarium La Maison des Obsèques, AFB Gendrillon, bd de Thouars à Bressuire, salon Ambre. Condoléances sur www.pompes-funebresgendrillon.com Cet avis tient lieu de faire-part et da remarciamente. de remerciements.

La Maison des Obseques-Gendrillor Bressuire, 05 49 65 05 60.

BRESSUIRE Nicolas, Céline, Séverine, ses petits enfants; ses 5 arrière petits enfants, Jeannine Vrignault, Michelle et Marcel Billaud, Jacques et Christiane Brossard, ses soeurs, son frère, ses belles-soeurs et son beau-frère ainsi que toute la famille ont la tristesse de vou

Fernand Sicot (f), son époux; Ginette et Yvon Penochet, sa fille et son gendre; Thierry et Myriam, Alain et Nathalie, ses petits-enfants; Elodie et Mickaël, Samuel et Anaïs, Aurélie, Elise, Mathis, Améliei ses arrière-petits-enfants; Nathan, son arrière-arrière-petit-fils; Guy et Josette Pouzineau, son frère et sa belle-soeur, ses neveux et nièces vous fon part du décès de

Madame Marie SICOT née POUZINEAU

survenu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse aura mardi 23 octobre, à 15 heure l'église de La Chapelle-Thirei Mme Sicot repose au funéra Martin, route de Niort à Cor ges-sur-l'Autize. La famille remercie le Dr Car l'ADMR et le Dr Zouchi et équipe pour leurs bons soin Cet avis tient lieu de faire-pi de remerciements.

PF Martin, Coulonges-sur-l'A 05 49 04 34 34

LOUZY. MONTBETON (82) M. et Mme Patrick Chalon, ses parents; Mme Marie-Thérèse Chalon, sa grand-mère, Mickaël et Emilie Chalon, Christophe et Sabrina Chalon ses frères, belles-soeurs et leurs enfants; Erwan. ses beaux-frères et sa belle-so

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et sulvez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail: annonces.legales@medlalex.fr - Internet: www.medialex.fr

Tanf. de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 é hi la ligne, ce qui correspond à 1,76 é ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 dé-cembre 2012, les annonces légales, portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mi-ses en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics le

Procédure adaptée

11 TO 47 28 VI

Abonnaments

Commune de Bressuire

Acquisition d'une tondeuse à cylindre autoportée spéciale terrains de sports

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de fournitures

Maîtrise d'ouvrage : commune de Bressuire.

Objet du marché : commune de Bressuire, acquisition d'une tondeuse à cylindre autoportée spéciale terrains de sports.

Décomposition en lots : marché unique.

Décomposition en lots : marché unique.
Délai du marché : le présent marché pron effet à sa notification et se terminera à
la fin de la période de garantie du matériel.
Dossier de consultation : féléchargement sur le site :
http://www.marches-securises.fr
Date limite de remise des offres : 6 novembre 2018 à 12 h 00.
Transmission par vole électronique obligatoire sur le site :
http://www.marches-securises.fr

http://www.marches-securises.fr
Critiers of 'Attribution: '
prix des prestations: 50 %,
respect calitier dos charges: 15 %,
-délai de garantie: 15 %,
-service après-venté: 20 %,
Renseignements:
Techniques: M. Victorien Rousseau, service espaces verts. Tél. 06 28 43 38 95.
Administratis: marire de Bressuire, service commande publique.
Tél. 05 9 80 49 87.
Dato envoi du présent avis: le 17 octobre 2018.

Avis administratifs

Préfecture des DEUX-SÈVRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octo-bre 2018, une enquête publique est ou-verte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, soit 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de La Peyratte, portant sur la demande d'autorisation présentée par

par Carrières et Matériaux du Grand Ouest re Carrières el Matériaux du Grand Ouest relative à la demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieu-dit «Le Pont» sur la commune de Le Peyratte, installation qui releve des dispositions du chapitre III du leive des dispositions du chapitre III du leive de de l'environnement. Cette demande d'autorisation environnementale est constituée conformément aux articles R. 181-12 à R. 181-15-9 du Gode de l'environnement, des informa-

aux articles R. 181-12 à R. 181-15-9 du Code de l'environnement, des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de La Reyratte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heurs et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses sées par correspondance au commis. sées par correspondance au commis-saire enquêteur en mains de La Peyratte, et par vole électronique, en indiquant pre-cisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle («carrière de La Peyratte -CMGO»), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-

sevres gouvir

M. Pascal Olu, agent d'assurances en re-traite désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal

nercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00

- friedred 14 hovembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 20 novembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra pren-

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisă à la préfecture, service de la coordination et du soutlen interministériels, pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).

Toute personne peut, sur sa demande et a ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celleci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, 05 49 08 69 54, et en maire de La Peyrate pendant un an à comptér de la date de la cibiture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploîter au tire des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de Des informations pourront égalerment être demandées auprès de Carrières et

Des informations pourront également. Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et Matériaux du Grand Ouest, BP 10159, La Peyratte, 79204 Partheray cedex. Le dossier d'autorisation environnementale ainsi que le rapport et les conclusions du commissairé enquêteur seron publiés sur le site internet de la préfecture;

http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques «publications, annonces et





legales et officielles

E-mail: aoi@nr-communication.fr - Tái: 02 47 60 62 10 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1 Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publice dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

Pour salair ou consulter une annonce légale : www.m-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-merchespublics.com

ANNONCES LEGALES

EASY FINANCE

Socials à responsabilité limitée unipersonneire au cupital de 10 600 euros porté à 741 800 auros 7 Route du Canton de Julijar. 2790 SAINT LEAN DE THOUARS 790 086 863 RCS MIORT

SELARL ABRS & Associés

Siège social : Foute de Caninn de Julier - 79100 SAINT JEAN DE THOLIARS.

Objet social : Roquellon, la seuscription de louise valeurs mobilières, action, le gestion et la décision de louise valeurs mobilières, action, le gestion et la indisation de présidiors de cavités pour les entrapties d'are les gestion et la indisation de présidiors de savités pour les entrapties d'are les la deux de les productions de la Social de la Cardina d AVIS DE CONSTITUTION

Aux itemas d'un acte sous sons privé en date à l'ICDR de CONSTITUTION

Aux itemas d'un acte sous sons privé en date à IRORT du 10 octobre 2018, il a Conclusions de Conclusions de

d'un apport en nature, composé de partie podre en numéraire à hauteur d' € et
Gérance . Monteiur Pascus FABEN, composé de partie podre la fauteur de 731 598 € :
GERANCE : LANCE (SAN PERCENT PASCUS PABEN), composit en FRAUE du Common de Juliel Clauses rélaines aux cessions de partir : les parts podres sont letrement cessibles enfrire associées à su profit du conjoin, cles assortaines un describes ; louis es
autres cessions con souritées à un profit du conjoin, cles assortaines un describes ; louis en profit de composit de de San Pascus (San Pascus Pasc

SELARIL ABRS & Associés 7 Rue du Palais - CS 48844 79028 NIORT CEDEX

Surios En conséquence, les articles 7 et 8 des siatuts ont été modifiés.

CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : 10 000 € ; Nouveille mention : 741 600 €. missa Pour avis.

7 Rue du Palais - CS 48844 79028 NIORT CEDEX 224

rsonne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du été publique auprès de la Préfecture, dos la publication de l'arrêté d'ou-quête ou pandant la durée de cette-ct.

In a Police Environment, au commissaire enquêbreur « se l'artible prélectoral susvise), le rapport et les fectures de d'auvrisières - Service de la revent l'entre à la disposition du poblice à la Pré-Police Environment—05 style dig 55 se ; se con avaisation of du Seuloire infermissaires - Per Police Environment—05 style dig 55 se ; se con avaisation of de Seuloire de la discussion de l'Environment, au compte de la duite de la délaye de la décision de l'Environment, aucorite de precupiter su line de la décision de l'Environment, aucorite de precupiter su line des productions de l'avaisation de l'existing de l'avaisation de l'existing de l'avaisation de l'existing de l'avaisation de la décision de la décision de l'avaisation de l'avaisation de la décision de la décision de l'avaisation de

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À L'AUTORISATION AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU » POUR LA GRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA COMMUNE D'ÉCHIRE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

GAGNEZ DU TEMPS I

Vos contacts:

Indre et Loire

Loir et Cher Tel: 02 47 60 62 10

au 20 novembre

2018 inclue, soit 15 jours conséculis sur le territoire de la commune de LA PEYRATTE, portain sur la domande u autoriation présentée par CARRIERES ET MATERIAUX OU GRAND OUEST nature à la demande de modification des conditions d'exploitations de la carmière située au lieurdit - Le Prés- un la commans de LA FERRAITE, installation au neille de depositions du chapmes il du time il du liver l' et le titre il du livre V du Cante describers propriettes. prélectoral du 12 octobre 2018, une enquête publique est ouverte du 6

ardiele Risi 12 a andes Risi 12 a du Code de l'Environnement, des informations environnementales se rapportant il trobje de fonquale.
Les pièces du desseir ainsi qu'un registre d'anquête resteront déposés dans la Les pièces du desseir ainsi qu'un registre d'anquête resteront déposés dans la nde d'autorisation environnementale est constituée conformément aux

mairie de LA. PEYRATTE du 6 au 20 novembre 2018 inclus, alin que chacun puisse en prandre jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses sitions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-c) pourront égaloment

AUGINENTATION DU CAPITAL.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 carbire vois électronque, en ridigiant procésiment l'objet de frequête, selon ce modélet, autre.

2018, il a été décide d'augmenter le capital social de 731 800 è par role d'apport en Camère de IA PERATTE - CIAGO -), à l'adresse e-mail suivante : pré-contact-en-fluire.

Cabital Social des précès de IA PERATTE - CIAGO -), à l'adresse e-mail suivante : pré-contact-en-fluire de procésiment de sorties 7 et 8 des saulus pri de modifiés.

Réchert Social des précès de la capital des près de l'active de l'active

ent du Inbunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition cevoir ses observations en mairie de LA PEYRATTE aux jours et

ou par email Deux-Sèvres Tel: 02 47 60 62 10

i durée de l'enquete, toute personne intéressée pourra prendre iler sous formal papier ou dematérialisé à la Préfecture - Service are 2018 de 09h00 à 12h00 rombre 2018 de 14h00 à 17h00 lare 2018 de 9h00 à 12h00

in et du Soulien riels - Pôle Environnement-pendant les heures d'ouverture au public

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Pour publier ou consulter une annonce légale :

www.nr-legales.com

"paiement par CB sécurisé

Croupe in Manyalle Republique

Sainte-Radegonde M. Yves FORTIN

Secondigny M. René NARGEOT

Pour passer un avis : 0 810 060 180 (0,066/mn + prix d'un/Medialex, tél: 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) Tarifs disponibles sur courrierdelouest fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour*

dans les autres départements

10 h 30 : M. Gilbert BOULIN, en l'église. Roc Eclerc

14 h 00 : Mme Denise BARATON, en l'église. PF Gagnaire

14 h 30 : Mme Odette HAIRAUD, en l'église. PF Geoffroy

• Saint-Christophe-sur-Roc 15 h 00 : M. André POUPARD, en l'église. PF Gagnaire

14 n 30 : M. Roger AYRAULT, en l'église. PF David Berson

08 h 30 : M. René ROBERT, au crématorium. PF David Berson 10 h 00 : Mme Paulette LEDOUX, au crématorium la Pyramide. PF

(°) ayant fait i objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

dans les Deux-Sèvres Ardin M. Omer BERNAUDEAU

Marigny Mme Odette HAIRAUD

Missé Mme Gilberte FREGEAI

Mauries (40) Mme Monique LIENARD

· Châtillon-sur-Thouet

• La Crèche

Marigny

• Niort

Geoffroy

Vouitté

Secondigny

(*) ayant fait l'abjet d'un avis dans le journal.

Courrierdelouest.fr/obseq l'ous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc):
Accédez à nos services en ligne : offrande de fide l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site
messes, dons, dépôt gratuit de condoléances **www.medialex.fr

-mall: annonces.legales@medialex.fr - Internet: www.medialex.fr

Internet: AUM/INDEX.DEGREESEMENTEUTRICATE: THEFTIET: WWW.THECREESEMENT. Internet: Two the transfer and the transfer and tr

Autorisadon au titre de la "loi sur l'eau" pour la création d'un lotissement sur la commune d'Échiré

Moncoutant Mme Marie-Claude AUDEI Avis administratifs

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE PRÉALABLE**

Les cérémonies célébrées aujourd'huiver 2018, il sere procédé du lund 28 notembre 2018, il sere procédé du lund 28 de combre 2018, il sere procédé du lund 10 h 00 : M. René FOUCHEREAU, en la salle omniculte du funérariu Emeraude. PF AEF Emeraude sur l'eau» pour la création d'un lotisse

La société Pierre et Territoires de France a déposé un dossier conformément à l'ar-ticle R.2146 (ancien Code de l'environne-

ticle R.214-6 (ancien Code de l'environne-ment).
Pendant toute cette période, les pièces du dossier alist qu'un registre d'enquête résteront déposés dans la mairle d'Échiré, afin que chacun pusse en prendre connaissance pendant les houres et jours habituels d'ouverture au public, consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions, jusqu'au vendred 28 décambre 2018, 12 h 00 sur le registre ouvert à cet effet. Cellesci pouront également être artiessire enquêteur à la mairle d'Échiré, 1, place de l'Égilse, 79410 Échiré, slège principal de l'enquête et par vole électronique, en indiquant précisément en objet-création lotissement Échiré, à l'adrosse sulvante:

sulvante: pref-contact-enquetespubliques@deux-

pref-contact-enquetespubliques@dous-sovres.gouxif. M. Pierre Guillon, désigné en quatité de commissaire enquêteur par M. le Prési-dent du tribunal administratif de Potters, se tiendra à la disposition du public pour reçevoir ses observations au lieu, jours et heures suivants : - lundi 26 novembre 2016 de 9 n 00 à 12 h 00.

12 h 00 , edi 12 décembre 2018 de 14 h 30

- jeudi 20 décembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,

vendredi 28 décembre 2018 de 9 h 00

à 12 h 00. Pendant toute la durée de l'enquête,

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle de l'environnement, pendant les heures d'ouverture au public, de 8 h 30 à 17 h 00. Toute personne peut, sur sa demande et à sea frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Deux-Sèvres des la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de l'enquête ou pendant la durée de l'enquête ou pendant la durée de de l'enquête ou pendant la durée de

Le présent avis et le dossier d'enquête publique seront publiés sur le site inter-net des services de l'État des Deux-Sè-

(http://www.deux-sevres.gouv.fr/ Publications/Annonces

vres

(http://www.deux.sevres.gouv.tl/
Publications/Annonces-et-avis/
Enqueto-publiques/Enquetespubliques departementales-etarretes-d-autorisation)
A l'issue du délai de trente jours prévu à
l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 2 noembre 2018 susmentionné, le rapport et
les conclusions du commissaire enquéteur seront terrus à la disposition du public au pôle de l'environnement de la préfecture (05 4 9 8 9 6 3) ainsi qu'en
mailre d'Echré pendant un an à compter
do la dato de la clôture de l'enquête. Ils
seront également publiss sur le site intornet des services de l'État des Deux-Sèvres précité.
La décision de l'autorisation ou du rejet
au titre des articles L214-1 à L214-6 du
Code de l'environnement sara prise par
arrêté de Mino le Prédet des Deux-Sèvres.
Des informations pouront être demandées auprès de la société plèrre et Toritoires de France Centre Atlantique.
M. Pascal Latertet, 29, avenue du Général-de-Gaulle, 87000 El mo ges

Préfecture des DEUX-SÉVRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 octo-bre 2018, une enquête publique est ou-verté du 6 au 20 novembre 2018 inclus; soit 15 jours consécutis sur le territoire de la commune de La Peyratte, portant: sur la demande d'autorisation présentée par Carrières: et Matériaux du Grand Cuest relative à la demande de modifica-tion des conditions d'exploitation de la carrière.

Cuest relativo à la deminde de incionication des conditions d'oxploitation de la
carrière
situéà au lieu-dit -Le Pont-, sur la commune de La Peyratte, installation qui retève des dispositions du chapite III dut
ter II du livro ler et lo titre ler du livro V du
Code de l'environnement.
Cette demande d'autorisation environnementale, est consituée conformément
aux articles R. 181-12 à R. 181-15-9 du
Code de l'environnement, des informations environnementales, se rapportant à
l'Objet de l'enquête.
Les pièces du dossièr ainsi qu'un registre
d'enquête resteront déposés dans la maririe de La Peyratte du 6 au 20 novembre 2018 inclus, afin que chacun puisse
en prendre connaissance pendant les
heures et jours habituels d'ouverture au
public et consigner éventuelloment ses
observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.
Celles-ci pourront également être adressées per correspondance au commissaire enquêteur en mairie de La Peyratte,
et par vole électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce
modète (-cacrière de La Peyratte,
et par vole électronique, en Indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce
modète (-cacrière de La Peyratte,
et par vole édestronique, en la Peyratte
omodète (-cacrière de La Peyratte,
et par vole édesigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunai administrati de Politers, se tiendra à
la disposition du public pour recevoir ses
observallons on mairie de La Peyratte au

nal administratif de Pouers, se denois la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Peyratte aux

jours et heures suivants :
- mardi 6 novembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

12 h 00, -mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00; - mardi 20 novembre 2018, de 9 h 00 à

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra pren-

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou démalérialisé à la préfecture, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, pendant les heures d'ouverture au public (de 9 h 00 à 16 h 45).
Toute personne peut, sur sa démande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprés de la préfecture, dubte publique auprés de la préfecture, de la publication de l'arrêté d'ouverture de l'énquête ou pendant la durée de écle-ci.
A l'issue du délai prévir à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, service de la coordination et du soutien interministériels, pôle environnement, 05 40 08 69 54, et en mairie de La Peyratte pendant un an à comprer de la date de la côture de l'enquête.
La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de la coricipions ou la décision de refus sera nice ora artêté du préfet des Deux-

prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-

prise par arrete do prete dos beux-Sèvres. Des informations pourront également être demandées auprès de Carrières et iMatériaux du Grand Ousst; BP 10159, La Peyratte, 79204 Partheny cedex. Le dossièr d'autorisation environnemen-tale ainsi que le rapport et les conclu-sions du commissater enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfec-ture : http://www.deux-esvres.gouv.fr (rubriques -publications, annionces et avis, enquêtes publiques, enquêtes publi-ques départementales et arrôtés d'autori-sations»).

Vie des sociétés

GROUPE HUIS-ALLIANCE

SPFPLARL Au capital social de 6 000 euros 17, rue de l'Arsenal 79000 NIORT 789 642 071 RCS Niort

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du PV d'AGE du 4 octobre 2018 :
- le capital a été augmenté de 2 000 euros, par création de 200 parts nouvelles. Les articles 6 et 7 des attauts ont été modifiés en conséquence,
- Mine Julio R limbaud demourant 33, ave-

- Mme Julie Rimbaud demeurant ov. and nue Edmond-Grasset, 17690 Angoulins et M. Stéphane Meunier demeurant 2, ave nue des Acacias, La Plage, 17320 Ma nes ont été nommés cogérants pour une durée illimitée à compter du 4 octobre

Me Marie GUILBOT-BARBELLION Notaire à SECONDIGNY (79130) 8, ZA de Bellevue

ABSIE VOYAGES

Société à responsabilité Emitée Au capital de 25 000 euros 20, rue de la Sauzale 79240 L'ABSIE 331 634 352 RCS Niort

CHANGEMENT **DE GÉRANT**

Par décision de la collectivité des asso-ciés en date du 15 octobre 2018, ont été ciés en date du 15 octobre 2018, ont été nommés en qualité de cogérants de la société Mme Karine Bosseau, demeurant à Le Longeron (49710), 34, nu de la Colonne, et M. Laurent Sechet, demeurant à Benet (85490), 43, Grando Rue-derant à Benet (BS-99), 43, Grando-Nue-de-Villaneuve, et ce à compter du 15 cote-bre 2018, lesquels assurerons conjointe-ment la direction avec M. Raymond Sechet, actuel gérant, demeurant à L'Absie (79240), 4, nue André-Jabouille. Les statuts seront modifids en consé-quence et la modification sera faite au RCS de Niort.

. Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte sous seing privé en date du
2 novembro 2018, il a été constitué une
sociáté civile immobilière au capital de
1 000 euros, dénormée Luthani, d'une
durée de 90 années à compter de son immatirculation au FCS.
Le siège social est situé 8, rue des
Marais, 7932D Moncoutant.
L'objet est notamment recquisition, la
propriété, la gestion, l'administration et
l'exploitation de tous blens immobiliers.
Toutes les cessions de parts auther que
celles entre associés sont soumises à
agrément.
Aux termes de délibérations en date du
2 novembro 2018, la collectivité des assoclés a désigné en qualité de gérant pour

ciés a désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée M. Guillaume Migeon, demeurant 8, rue des Marais, 79320 Moncoutant.

La société sera Immatriculée au RCS de

Pour avis.

SERVICES ET PERSONNELS

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 17 000 euros Au capital de 17 000 euros
Siège social:
6, route de la Boueliter-Gournay-Loizé
79110 ALLOINAY
Siège de liquidation:
6, route de la Boueliter-Gourny-Loizé
79110 ALLOINAY
830 192 175 RCS Niort

DISSOLUTION

x termes d'une décision en date du septembe 2/18, l'associée unique a sidé lac solution anticipée de la so-ché à mipter du 30 septembre 2018 et ma en Equidation amiable sous le ré-conventionnel.

HANDS BROKEFARIES

15 h 00 : M. Michel JUCHAULT, en l'église de Vouillé. PF Terrasson

SECONDIGNY

Marie-Claude Nargeot, marie-Jalude Nargeot, son épouse; Fabien Nargeot, Julie Nargeot, ses enfants; Marie-Hélène et Michel Jarriault, Francis Nargeot, Philippe et Valérie Nargeot, vous font part du décès de

Monsieur René NARGEOT

survenu à l'âge de 69 ans. survenu à l'âge de 69 ans. La cérémonie religieuse sera célé-brée lundi 12 novembre 2018, à 10 h 30, en l'église de Secondigny. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF David Berson, Secondigny, 05 49 63 70 35

MARIGNY, JUSCORPS, NIORT

Raoul Hairaud, son époux; Jacky et Joëlle, Daniel et Michelle, Danier et Michelle, Didier (†) et Liliane, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses frères ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Odette HAIRAUD née POUPARD

survenu à l'âge de 92 ans. survenu a rage de yz ans. La cérémonie religieuse sera célé-brée ce jour vendredi 9 novembre 2018, à 14 h 30, en l'église de Ma-rigny, suivié de l'Inhumation

MONCOUTANT

Joël Audebert, son époux; Emmanuel, Cécile, Xavier, ses enfants; ses petits-enfants et toute la famille vous font part du décès

Madame Marie-Claude AUDEBER née MAUPETIT

survenu à l'aube de ses 74 ans. La cérémonie religieuse sera c brée lundi 12 novembre 201 10 h 30, en l'église de Monc

Marie-Claude repose au funé rium Berson, au salon I Arums, 1 route de Largeassi Moncoutant.

La famille remercie l'ensem du personnel du SSIAD et de milles Rurales pour leur gen lesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire part de remerciements

Pompes funèbres David Berson Moncoutant, 05 49 72 40 79.

SAINTE-RADEGONDE

Jérémie Fortin, son fils; Michel, son frère; Nicole Bertonnière,

